

GREVES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES AU SENEGAL. La mécanique revendicative et ses cadres organisationnels.

Harouna SY, maître assistant
Faculté des Sciences et Technologies de
l'Education et de la Formation (FASTEF),
Université Cheikh Anta de Dakar (UCAD).

Résumé : L'analyse porte sur le phénomène des grèves scolaires et universitaires au Sénégal. Pour recueillir des données sur type de violence, l'auteur a recouru à l'étude documentaire et aux entretiens avec quelques acteurs de la vie scolaire et universitaire. Les investigations ont permis, à partir d'un échantillon pertinent, d'élaborer une typologie des grèves, de décrire les cadres organisationnels et leur statut juridique, de proposer une périodisation des revendications et celle des organisations, d'analyser le mode gestion des grèves par l'Etat du Sénégal.

Summury : The analysis relates to the phenomenon of the school and university strikes in Senegal. To collect data on type of violence, the author resorted to the documentary study and the discussions with some actors of the school life and academic. The investigations allowed, starting from a relevant sample, to work out a typology of the strikes, to describe the organisational executives and their legal status, to propose a periodisation of the claims and that of the organizations, to analyze the management mode of the strikes by the State of Senegal

Introduction

La typologie que nous avons faite de la violence scolaire (Sy, 2008) révèle trois formes principales : la violence militante, la violence délinquante et l'indiscipline. La violence militante est constituée essentiellement par les grèves. C'est une violence motivée par la défense d'intérêts spécifiques, légitimée par la défense d'une cause idéologiquement construite plus ou moins consciente et qui résulte d'une agrégation de comportements individuels en tant que condition sociale d'existence d'une action collective. Les données que nous avons obtenues montrent qu'au Sénégal la violence militante est la plus visible et la plus importante au regard du nombre de mouvements de grève par an et de leur durée, de leurs conséquences pédagogiques et de leurs multiples connexions avec les champs politique et social. Pourtant, malgré cette importance, c'est encore un phénomène relativement peu étudié. Il a intéressé pour l'essentiel les historiens et les juristes qui l'ont intégré dans la problématique générale de l'évolution politique au Sénégal. Des analyses fort stimulantes ont été faites à ce propos. Certains auteurs ont étudié le mouvement étudiant en France dans la période coloniale (Traoré, 1973 ; 1984 ; Dieng, 1986 ; Diané, 1990). D'autres se sont intéressés au « mai 68 sénégalais » (Bathily, 1992 ; Thioub, 1992). D'autres enfin ont vu dans les mouvements de grève des élèves et des étudiants une forme spécifique de la lutte politique (Hesseling, 1985 ; Zuccarelli, 1988 ; Diop et Diouf, 1990 ; Bathily, Diouf et Mbodj, 1992 ; Diouf, 1995 ; Diallo, 2000). En sociologue Momar Coumba Diop (1992) peut être classé dans ce courant. Seule l'étude de Diallo-co Trung semble sortir de ce schéma général en se proposant d'analyser la crise scolaire comme à la fois une crise de l'école et une crise d'autorité. On peut dire, au regard des dates de publication, que l'année blanche (1988) et l'année invalidée (1994) ont eu pour effet d'attirer l'attention des chercheurs sur les grèves scolaires et universitaires au Sénégal.

L'étude que nous entreprenons sur les grèves scolaires et universitaires comporte deux parties : la mécanique revendicative et ses cadres organisationnels ; la critique de la raison militante. Le présent article traite de la première partie. Deux techniques ont été utilisées pour la collecte des données : l'étude documentaire et l'entretien. Deux types de documents ont été consultés : les productions scientifiques (livres, thèses, mémoires, articles) et les déclarations d'élèves et d'étudiants d'une part, celles des autorités politiques d'autre

part. Ces déclarations se présentent sous la forme de tracts, de mémorandums et d'allocutions et sont consultées dans les productions scientifiques, aux Archives Nationales du Sénégal (A.N.S.) et dans la presse. Il faut cependant noter que, compte tenu des difficultés d'archivage des tracts, ces documents sont très peu nombreux.

Les cibles des entretiens sont : quatre chefs d'établissement, six surveillants généraux et conseillers pédagogiques, sept dirigeants anciens et actuels du mouvement élève (enseignement moyen et secondaire) ; dix dirigeants anciens et actuels du mouvement étudiant (enseignement supérieur). Mais dans ce genre de travail les précautions de distanciation et de rupture ne sont jamais suffisantes pour garantir la neutralisation de l'expérience indigène lorsqu'on est pris dans l'objet qu'on prend comme objet d'étude. Nous avons été, élève comme étudiant, pris par l'objet sur lequel nous réfléchissons ici. Bourdieu rappelle à ce propos que l'excès de proximité comme l'excès de distance sont des obstacles à la connaissance scientifique et insiste sur la difficulté même de restaurer cette relation de proximité rompue et restaurée (Bourdieu, 1984).

Le plan de l'article est le suivant : la constitution d'un échantillon de grèves avec les principales revendications (corpus) pour l'objectivation d'une typologie ; la description des cadres organisationnels et leur statut juridique ; une double périodisation : celle des revendications et celle des organisations ; la gestion des grèves par l'Etat.

1. L'échantillon de grèves

Depuis l'explosion de mai 68, il ne s'est pas passé une année scolaire et universitaire sans perturbation du fait des grèves revendicatives. Ces perturbations, de durée et d'intensité variables, sont soit locales (établissement, ville, région) soit nationales. Ce sont des « conflits et souvent durs » (Diallo-Co Trung, 1992, p. 408) qui donnent à l'observateur le sentiment qu'élèves et étudiants sont irrémédiablement pris dans « le piège des grèves à répétition longues et humiliantes » (Bathily, Diouf et Mbodj, 1992, p. 307). C'est donc l'exigence de pertinence qui commande ici la nécessité d'un échantillonnage des grèves. Il y a donc probablement des grèves omises et qui devraient être comptabilisées. L'échantillon est constitué sur la base des données obtenues à partir d'études scientifiques, d'articles de presse, des pages du net et des entretiens. Deux critères ont été pris en compte : le statut des grévistes : élèves et / ou étudiants ; la durée de la grève. La durée minimale est de trois semaines. Mais pour l'essentiel des grèves retenues, la durée varie entre deux et trois mois.

Voici la liste des grèves constitutives de l'échantillon et leurs principales revendications. Pour une plus grande lisibilité, nous la présentons sous la forme d'un tableau.

Tableau 1 : année, durée et revendications des grèves

Année	Durée : 3 semaines à 3 mois	Revendications
1961		Assassinat de Patrick Lumumba
1966		Coup d'Etat contre Kwamé Nkrumah
1968		Fractionnement de la bourse et réduction des mensualités à dix
1969		Exclusion de 25 élèves de l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux de Bambey
1971		Réformes de l'université, notamment les modalités d'évaluation avec l'introduction des examens partiels
1973		Affrontements entre étudiants de l'Union Progressiste Sénégalaise (U.P.S.) et les militants de l'Association Générale des

		Etudiants Sénégalais (A.G.E.S.) en janvier, exclusion des élèves et étudiants en mars, mort de Omar Blondin Diop
1977		Contre le décret contraignant les boursiers à servir l'Etat pendant 15 ans
1980		Les élèves du lycée Djignabo de Ziguinchor exigent le départ du proviseur
1981		Contre la suppression des internats, la transformation des bourses scolaires en aides, la suppression de la gratuité des fournitures
1983		Bourses, logement, tables bancs, réfection de salles de classe, débouchés de l'enseignement supérieur, représentation des étudiants aux conseils d'administration et pédagogique
1984		Débouchés de l'enseignement supérieur
1985		Transport, bourses, salles de classe, infirmerie, équipement laboratoires, débouchés enseignement supérieur
1987		Retard dans le paiement des bourses, le coût du ticket restaurant et des chambres d'étudiants, périodicité de changement des draps
1988		Conditions matérielles et pédagogiques des études, baisse du prix de transport, augmentation de la capacité d'accueil des restaurants universitaires, revalorisation de la bourse, l'emploi, les fraudes aux élections présidentielle et législatives
1989		Implication relative des étudiants dans la grève du Syndicat Autonome des Enseignants du Supérieur (S.A.E.S.) sur la question salariale pour exiger le réaménagement du calendrier de l'année universitaire
1992		Augmentation du budget de l'Université Cheikh Anta Diop (U.C.A.D.), recrutement d'enseignants et de techniciens, augmentation du budget de la bibliothèque universitaire, augmentation du quota des bourses de 3 ^e cycle, augmentation du taux de la bourse, construction de nouveaux pavillons, le renforcement de la desserte en bus et baisse du tarif abonnement transport, extension et renforcement du service médical, augmentation du recrutement à l'Ecole Normale Supérieure (E.N.S.) et modification du mode de recrutement à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (E.N.A.M.), équipement des laboratoires, informatisation du Centre des Œuvres Universitaires de Dakar (C.O.U.D.)

1993		Revalorisation de la bourse et la généralisation de la dérogation à tous les étudiants ayant épuisé leur possibilité d'inscription
1994		Contre les réformes universitaires visant à instituer le ticket modérateur pour le service médical, le versement de 250.000Fcfa pour les non boursiers afin de bénéficier des services du C.O.U.D., la privatisation des restaurants universitaires et un examen d'entrée à l'université. Les étudiants exigent l'augmentation de 50% du taux de la bourse.
1996		Contre le refus des enseignants d'organiser les compositions et examens et pour le recul de leurs dates, contre le remplacement des aides ministérielles par des aides rectorales, le non commencement des travaux de la bibliothèque universitaire, la suppression de la subvention de mémoire aux non boursiers, la fermeture du campus pendant les vacances, pour une généralisation des services du C.O.U.D. à tous les étudiants
1997		Rejet par l'Office du baccalauréat de 75 dossiers de candidats
1998		Pour la suppression du critère âge dans l'attribution des bourses, augmentation du nombre des boursiers, augmentation du taux des aides, généralisation du bénéfice des œuvres sociales du C.O.U.D.
1999		Restauration à propos de la « viande de buffle »
2000		Attribution de 2/3 de bourse aux étudiants de second cycle
2001		Contre la réduction du nombre d'admis à l'université et l'augmentation des droits d'inscription à 35.000Fcfa, pour la baisse du prix du ticket restaurant et du loyer des chambres d'étudiants du second cycle, non respect des engagements électoraux du Président
2002		Instauration de la journée continue, création de cantines scolaires, dotation des infirmeries en médicaments pour les élèves, la non satisfaction des accords de 2001, l'élucidation de la mort de l'étudiant Balla Gaye au cours de la grève de 2001, réinscription des cartouchards, les bourses, l'ouverture de pavillons témoins pendant les vacances, l'ouverture de Centres Universitaires Régionaux, les franchises universitaires
2003		Fuite des épreuves à la faculté de Médecine

2004		Fuites répétées des épreuves et corruption au niveau de la faculté de Médecine
2005		Augmentation des bourses allouées aux nouveaux bacheliers, bus à la disposition des étudiants,
2006		Qualité de la restauration, déficit des salles informatiques, lenteurs dans les travaux de l'U.C.A.D. II (un ensemble de salles et d'amphithéâtres), manque 'enseignants, les professeurs n'assurent pas leurs cours, stages dans les entreprises
2008		Insuffisance des salles de classe, effectifs pléthoriques, non encadrement des mémoires, éclatement de la faculté des Lettres et Sciences humaines, bourses et indemnités de stage.

De toutes ces grèves, c'est mai 68 qui a fait l'objet d'analyses systématiques (Bathily, 1992, Thioub, 1992, Bathily, Diouf et Mbodj, 1992) qui alimentent une controverse encore actuelle sur son contenu politique. Les grèves de 1969 et 1971 sont perçues par beaucoup d'auteurs comme des prolongements de mai 68. La grève de 1977 est décrite comme une crise longue et très coûteuse pour les mouvements élève et étudiant (Diop et Diouf, 1990). Il en fut de même pour les grèves de 1988 (année blanche) et 1994 (année invalidée). Au cours des grèves des années 1980 et 2001 un élève et un étudiant sont morts par balles.

Ainsi, de 1960 à 2008 (en 48 ans), 30 grèves de grande ampleur et de longue durée ont été déclenchées par les élèves et/ou les étudiants. L'hypothèse très faible d'un mois en moyenne par grève révèle que ces différentes mobilisations cumulées s'élèvent à trois années scolaires et trois mois. On peut observer par cet échantillon que c'est à partir de 1980 que le rythme d'éclatement des grandes crises s'accélère.

2. Typologie des revendications

L'échantillon des grèves en rendant visible les revendications permet de faire leur typologie. Cette dernière ne montre pas seulement que les raisons d'une grève, elle en révèle aussi la nature. Dans une intéressante étude Marina Diallo-Co Trung (1992) a identifié trois types de revendications des élèves et des étudiants.

Les revendications matérielles : effectifs pléthoriques, insuffisance des tables bancs, dégradation des locaux, insuffisance ou absence d'infrastructures sanitaires et sportives, faiblesse numérique des bénéficiaires des aides et des bourses, date de paiement des bourses non respectée, conditions d'hébergement et de restauration non satisfaisantes. Pour l'essentiel (Zeilig, 2004), les revendications des étudiants ont porté sur la réduction du prix des tickets-repas et des logements et sur l'augmentation du nombre et du montant des bourses.

Les revendications pédagogiques : insuffisance ou absence d'ouvrages et du matériel didactique. Les données que nous avons obtenues en révèlent d'autres : le manque d'enseignants dans les classes et amphithéâtres et la mise en question de plus en plus fréquente de leurs compétences et de leur conscience professionnelle.

Les revendications politiques : respect et extension des franchises universitaires, la sévérité de la sélection et l'absence de débouchés pour les diplômés. L'échantillon de grèves fournit un élément qui complète cette énumération de Diallo-Co Trung : les prises de position politique au cours de certains événements (coup d'Etat, assassinat d'homme politique, la proclamation des résultats aux élections, les réformes scolaires et universitaires)

Diallo-Co Trung n'a pas observé un quatrième type constitué par des *revendications éthiques* qui ont fait leur apparition plus ou moins timidement, sous la forme de rumeurs persistantes, à la fin des années 1990 et qui sont devenues mobilisatrices dans les années 2000. Il s'agit des revendications liées aux fuites répétitives d'épreuves qui ont généré de longues perturbations à la faculté de médecine en 2003 et 2004.

Mais on doit convenir qu'une typologie n'a qu'un intérêt pédagogique du fait de sa commodité. Elle ne restitue pas la complexité de la réalité. Dans la réalité, une plateforme présente un ensemble de points de revendication. De sorte qu'il est plus fréquent de retrouver ces types dans une seule plateforme, même s'ils y ont une importance inégale. Et contrairement à ce que pensait Diallo-Co Trung, ce sont les revendications politiques qui sont légèrement plus importantes (24 cas). Il convient de préciser aussi que la question des franchises universitaires est posée non pas au début mais au cours de la grève. Les revendications matérielles viennent en deuxième position (16 cas). Les élèves et les étudiants posent rarement des revendications pédagogiques (7 cas) et éthiques (2 cas). Les bourses et aides occupent une position importante dans les revendications matérielles (15 cas). Il convient toutefois de relativiser cette hiérarchie du fait des nombreuses connexions entre ces types de revendications et de la capacité des grévistes, selon les enjeux du moment, à convertir ouvertement ou implicitement toutes les revendications en revendications politiques.

3. Les cadres organisationnels...

3.1. ...du mouvement étudiant...

Les syndicats d'étudiants à l'université de Dakar depuis l'indépendance sont très nombreux. Cela est dû au fait que l'effet des interdictions et dissolutions prononcées par le pouvoir étatique est toujours contrebalancé par de nouvelles créations d'une part et d'autre part à la cohabitation variable selon les périodes de nombreuses unions nationales, de corporations de facultés et au moins d'une organisation supra nationale. Nous proposons ici l'exposé des grands axes de l'évolution des cadres organisationnels des étudiants à l'université de Dakar.

L'Union Générale des Etudiants de l'Afrique de l'Ouest (U.G.E.A.O.) créée en 1957 (Thiou, 1992) a organisé les revendications des étudiants pendant les dernières années de la colonisation et pendant les premières années de l'indépendance. Elle sera dissoute en novembre 1964. Une année plus tard, en février 1965, l'Union Générale des Etudiants Sénégalais (U.G.E.S.) sera dissoute à son tour (Bathily, Diouf et Mbodj, 1992). Des organisations d'étudiants acquises à la cause de l'Etat du Sénégal ont comblé le vide. C'est ainsi que selon Zuccarelli (1988), Bathily, Diouf et Mbodj (1992), la Fédération Nationale des Etudiants UPS et l'Union Nationale des Etudiants Sénégalais (U.N.E.S.) ont été conçues pour remplacer l'Association Générale des Etudiants Sénégalais (A.G.E.S.), et la Fédération des Etudiants Libres de Dakar (F.E.L.D.) pour remplacer l'U.G.E.A.O. Mais aucune de ces solutions alternatives n'a été viable (Zuccarelli, 1988 ; Bathily, Diouf et Mbodj, 1992)

En 1966, précisément le 30 avril et le 30 décembre (Thiou, 1992), les étudiants ripostent en créant respectivement l'Union des Etudiants de Dakar (U.E.D.) et l'Union Démocratique des Etudiants Sénégalais (U.D.E.S.) (Diop et Diouf, 1990). Ce sont ces deux syndicats qui vont organiser les premières grandes luttes du mouvement étudiant dans le Sénégal indépendant avant leur dissolution le 28 février 1971 (Diop et Diouf, 1990, p.207 ; Bathily, Diouf et Mbodj, 1992). Mais la puissante U.E.D., avec ses 23 nationalités (Thiou, 1992) avait déjà démontré la capacité des étudiants à construire de puissantes organisations plurielles.

A partir de 1972, s'ouvre une période de clandestinité organisationnelle avec l'Association Générale des Etudiants du Sénégal (A.G.E.S. née en mai 1972) et l'Union des Etudiants du Sénégal (U.E.S. créée en 1976) (Diop, 1992 ; Diop et Diouf, 1990 ; Bathily,

Diouf et Mbodj, 1992 ; Diallo, 2000). La tentative de l'A.G.E.S. en 1973 de sortir de sa clandestinité s'est soldée par un échec avec une sévère répression (Diop, 1992 ; Diop et Diouf, 1990). Ces deux organisations clandestines n'ont pas fait la preuve de leur efficacité (Bathily, Diouf et Mbodj, 1992 ; Diallo, 2000). Les structures palliatives que sont les Comités d'Initiatives pour la Reconstruction du Mouvement Etudiant Sénégalais (C.I.R.M.E.S.) et les Groupements d'Action pour la Reconstruction du Mouvement Etudiant Sénégalais (G.A.R.M.E.S.) n'ont pas aussi répondu aux attentes (Diallo, 2000).

Pour mettre fin à ces impasses organisationnelles, les étudiants des partis de gauche semblent avoir tiré des leçons pratiques. On note en tous les cas un changement de stratégie et une implication partisane plus visible dans la réorganisation du mouvement étudiant. L'Union Nationale Patriotique des Etudiants du Sénégal (U.N.A.P.E.S.) est créée le 23 mars 1979 sous l'influence de And Jéf Mouvement Révolutionnaire pour la Démocratie Nouvelle (A.J./M.R.D.N.) se réclamant du maoïsme. La création, le 16 mars 1980, de l'Union Nationale Démocratique des Etudiants du Sénégal (U.N.D.E.S.) est l'aboutissement logique des dissidences qui s'étaient faites jour avant le 1^{er} congrès de l'UNAPES les 22-24 mars 1980 : le noyau duel 1 philo (notre noyau d'alors), le noyau El Mansour. Ce dernier publie une déclaration et vote une « Motion de défiance et de rupture vis-à-vis de l'UNAPES » le 6 mars 1980. Cette motion initiée par les étudiants du PAI-Sénégal est le résultat d'une concertation avec les étudiants de la Ligue Démocratique / Mouvement pour le Parti du Travail (L.D / M.P.T.), et quelques « démocrates sincères ». Quelques mois plus tard, ce compagnonnage vole en éclat : les étudiants de la L.D. / M.P.T. vont créer le 4 juin 1980 l'Union Démocratique des Etudiants de Dakar (U.D.E.D.). Les profondes divergences constatées au cours du congrès entre les « Hoxhaïstes », les trotskistes et les militants du Rassemblement National Démocratique (RND) d'une part et l'aile favorable au maoïsme de Pékin (militants de A.J.) majoritaire d'autre part vont déboucher sur la création du Collectif que vont rejoindre les étudiants du PAI dirigé par Majmouh Diop. Aucune de ces organisations n'était reconnue, mais elles avaient chacune des structures statutaires connues, menaient, à l'exception du Collectif, des activités publiques, organisaient la contestation et discutaient avec les autorités. C'est sans doute cette non reconnaissance légale qui explique que l'Etat n'a pas eu besoin de les dissoudre : elles se sont éteintes progressivement.

Il faudra attendre janvier 1987 (Diallo, 2000) pour voir la création de la Coordination des Etudiants de Dakar (C.E.D.) au moment où les syndicats précités avaient de plus en plus de difficultés à mobiliser les étudiants et se réduisaient aux étudiants des partis qui les ont initiés. Ce sont d'ailleurs les membres de ces syndicats qui se sont redéployés dans la C.E.D., contournant ainsi habilement l'appel du Conseil général du 26 mai 1987. La C.E.D., en tant que structure de coordination des amicales et corporations (Bathily, Diouf et Mbodj, 1992), fut le résultat d'un processus complexe de négociations et de compromis. Pour prévenir d'un vide organisationnel et les difficultés de coordination, elle met en place des structures de relais, les comités de lutte et de quartiers (Diop, 1992). Des contradictions internes vont paralyser la C.E.D. et réduire son efficacité. Ainsi, le processus observé par Bathily, Diouf et Mbodj, à savoir l'apparition dès 1975 des amicales par discipline, établissements ou nationalité luttant pour les conditions de travail et les débouchés professionnels (1992), va s'affirmer comme réalité du mouvement étudiant à partir des années 90 avec la disparition des syndicats classiques d'étudiants d'abord et en 1994 de la C.E.D. (Diallo, 2000). Les étudiants mettront en place une structure dont la dénomination est indicative d'une préoccupation ponctuelle, le Comité de Gestion de Crise (C.G.C. probablement créé en 1996) pour piloter les manifestations. Elle regroupe les responsables des Amicales des 5 facultés (*Wal Fadjiiri*, 25 avril 1996). Aujourd'hui, l'Union des Etudiants de Dakar (U.E.D.) qui a organisé les manifestations de 2001 (au cours desquelles l'étudiant Balla Gaye a été tué) illustre parfaitement cette réalité du mouvement étudiant avec un usage institutionnel et massif de la

violence. Elle s'est dotée à cet effet d'une Brigade d'Intervention Efficace et Rapide (B.I.E.R.) dont les membres sont recrutés parmi les étudiants les plus costauds (Adama Mbaye, 2004). Au début de l'année 2004, les étudiants mettent en place l'Union Générale des Etudiants de Dakar (U.G.E.D.), longtemps après la dissolution de l'U.E.D. (Léo Zeilig, 2004). Fait particulièrement instructif, le Parti Démocratique Sénégalais (P.D.S.) aujourd'hui au pouvoir a commencé à déployer ses militants dans le mouvement étudiant et à y assumer des responsabilités seulement lorsque les unions nationales étaient dans un processus irréversible de disparition. Peut être par effet des leçons tirées et / ou par effet de stratégie, ce parti n'a pas suscité la création d'une union nationale. Il s'est contenté d'investir les amicales et les différentes structures mises en place après l'ère des unions nationales.

Les organisations d'étudiants sont strictement réglementées (Décret 68-860 du 24 juillet 1968, Décret 82-377 du 17 juin 1982) leurs activités licites définies (Loi 65-40 du 22 mai 1965) et elles ont évolué dans des contextes où varient le contenu et le respect des franchises et libertés universitaires. Jusqu'en 1967, malgré les arrestations, la répression, les expulsions répétées d'étudiants étrangers, la fermeture fréquente des facultés et des cités universitaires, les Recteurs ont refusé à la police et aux forces de sécurité d'intervenir à l'intérieur des cités universitaires et des facultés (Diallo, 2000). Cette situation va beaucoup évoluer dans les textes et dans la pratique. Déjà, la Loi 69-33 du 19 juin 1969 avait exclu les cités et les résidences universitaires du champ d'application des franchises (Diallo, 2000). Les décrets 71-993 du 6 septembre 1971, 73-127 du 7 février 1973, la Loi 94-79 du 24 novembre 1994 ont réduit considérablement les franchises et libertés par la présence permanente de gardes et de la police dans l'espace universitaire.

3.2. ...et du mouvement élève

Le mouvement élève a longtemps subi et accepté le leadership étudiant. Cette situation est plus notable au cours des deux premières décennies, de 1960 à 1980. Les grèves des lycéens et collégiens étaient dirigées par des comités de grèves, comités de lutte ou des commissions. Ces structures sont caractérisées par des directions « très instables d'une réunion à l'autre » (Bathily, 1992, p. 71) et les comités nationaux mis en place au cours des grèves essentiellement de soutien étaient circonstanciels et bénéficiaient de l'aide et de l'expertise organisationnelle et subversive des étudiants. C'est à partir des années 80 qu'on observe des organisations d'élèves plus ou moins permanentes autour de plateformes revendicatives spécifiques aux élèves. Les comités de lutte, les coordinations des élèves au niveau des départements, des régions et national vont faire leur apparition. Mais très tôt les contradictions internes, les ambitions personnelles et les influences politiques externes vont entraîner la prolifération des comités de lutte dans chaque établissement et générer des confrontations sanglantes entre comités rivaux pour le leadership. La fin des années 90 est marquée par une situation très confuse dans le mouvement élève où il n'était pas rare de voir un élève ou un groupuscule déclencher une grève pour négocier avantageusement à son profit les conditions de la reprise des cours. Les tentatives de mettre sur pied des organisations nationales sont nombreuses mais ces dernières survivent rarement aux conflits qui les font naître. C'est ce qu'on a observé avec le Pacte National inter lycées du Sénégal en 1996. C'est aussi le cas de l'UNES (9 mai 1997 à Mbour), emportée par la corruption à la base de sa scission qui préluda à sa disparition (*Sud Quotidien*, 10 mai 1997). A l'effet corruption s'ajoute de manière permanente le fait que les directions des mouvements sont composées pour l'essentiel d'élèves en fin de cycle secondaire (terminale et première). Les réformes organisationnelles initiées par le Collectif des chefs d'établissement ont eu pour effet de court-circuiter ces structures, de les mettre hors jeu en conférant la légitimité aux Foyers socio-éducatifs et aux clubs. Désormais, c'est là qu'ont lieu les luttes de positions et de positionnement.

3.3. Esquisse de périodisation

On peut distinguer trois périodes relativement aux cadres organisationnels des élèves et des étudiants. Jusqu'en 1971, date de la dissolution de l'Union des Etudiants de Dakar et de l'Union Démocratique des Etudiants Sénégalais, les organisations d'étudiants évoluaient dans la légalité, même si elles ne se conformaient pas au décret n° 68-860 du 24 juillet 1968. La deuxième période est caractérisée par l'existence d'organisations, principalement les unions nationales, non reconnues mais connues et organisant publiquement les revendications. Elles étaient en co-présence avec les amicales des facultés moins visibles sans doute du fait que leur rôle dans l'organisation des revendications était encore très faible. Cette période s'étend jusqu'en 1987, année au cours de laquelle le Conseil général du 26 mai invitait les unions nationales à se saborder pour la création de la C. E. D. Enfin la troisième période est marquée par l'émergence de structures consensuelles des amicales à durée de vie relativement courte. Mais leur existence signifiait au moins la fin de la résistance des étudiants à se conformer au cadre organisationnel défini par le décret n° 68-860 du 24 juillet 1968. Le repli organisationnel dans les amicales s'est traduit par une lourde tendance à la sectorialisation des luttes et à de nouvelles stratégies de construction de consensus dominée par la violence. Le mouvement élève quant à lui n'a jamais eu d'organisation légalement reconnue, mais se dotait opportunément de structures de direction et d'organisation des luttes revendicatives. Pour les deux mouvements, le processus de dépérissement des unions nationales à l'université s'est fait parallèlement à la promotion d'un type de dirigeants difficilement contrôlables et à l'émergence de formes de violence jusque-là inconnues. Ces formes de violence sont d'abord conçues à des fins de caporalisation et expérimentées au cours des renouvellements de bureaux des amicales et des mobilisations revendicatives. Pour les factions ou clans d'étudiants, ces formes de violence ont fonctionné comme moyen d'accéder au contrôle des amicales et de conservation de cette position. Car cette position est nécessaire mais insuffisante pour intégrer les structures inter facultés. C'est ainsi que la Brigade d'Intervention Efficace et Rapide (BIER), force polyvalente de l'UED, est utilisée à la fois selon les exigences du moment dans la répression des étudiants qui ne se conforment pas aux mots d'ordre et à l'ordre imposé, dans l'intimidation des autorités universitaires et comme avant-garde dans les affrontements avec la police (Adama Mbaye, 2004).

A cette périodisation organisationnelle, on peut ajouter une esquisse de périodisation des revendications. La première période, 1960-1980, est dominée par des protestations à forte tonalité politique. La deuxième période, 1981-2000, est inaugurée par la déprotection en 1981 des enfants des catégories sociales défavorisées, principalement ceux de paysans, d'artisans, d'indigents et de défunts : suppression des internats, de la gratuité des fournitures, des bourses scolaires dans les établissements d'enseignement secondaire et les restrictions budgétaires de l'université. Cette période de l'ajustement structurel est essentiellement caractérisée par des revendications matérielles et pédagogiques très souvent retraduites, dans leur forme, en revendications à forte tonalité politique. Enfin la troisième période s'étend de 2001 à nos jours. Elle est inaugurée par une grève très dure au sortir de laquelle la bourse et l'aide ont été généralisées à tous les étudiants. Mais cette décision n'a pas suffi à dissiper la désillusion des étudiants. Revendications matérielles et protestations contre les réformes sont les principaux facteurs de mobilisation des étudiants. Au cours de cette période on observe une relative accalmie sur le front scolaire.

On peut donc formuler l'hypothèse que dans les mouvements élève et étudiant la légitimité des revendications a eu pour effet d'imposer des organisations illégales comme interlocutrices des pouvoirs publics. Cette situation a probablement beaucoup influé sur la gestion par l'Etat du Sénégal des grèves en tant que conflits sociaux spécifiques. Tout se passe comme si les protagonistes avaient des lectures différentes de leurs conflits et y poursuivaient par conséquent des objectifs antithétiques. En définissant juridiquement les

cadres, la nature et les conditions de la contestation, l'Etat cherche à imposer des « conflits dans les règles du jeu », règles qu'il définit unilatéralement et perçues comme arbitraires par les étudiants. A l'opposé, les élèves et les étudiants donnent à leur contestation le sens d'un « conflit sur les règles du jeu », c'est-à-dire « une contestation des règles gouvernant les relations entre acteurs » (Boudon et Bourricaud, 1990, p. 93). De sorte que contrairement aux apparences nées de la perception immédiate, les grèves scolaires et universitaires donnent à décoder un double conflit : un conflit immédiat et immédiatement visible que structurent les revendications et un conflit sur le conflit à propos des règles du jeu. Ces deux conflits sont des conflits de légitimité respectivement des revendications et des organisations fondées à poser ces revendications.

4. La gestion des grèves par l'Etat du Sénégal

On peut partir de l'hypothèse que de l'attitude de l'Etat dépend en grande partie la tournure des événements dans une grève d'élèves et d'étudiants. Et cette attitude peut être déterminée par les questions suivantes : faut-il réprimer lorsque les élèves et les étudiants sont en grève et manifestent ? Faut-il engager à temps, autour de leur plateforme revendicative, des négociations et avoir la volonté de trouver des solutions de sortie de crise ? Quel sort réserver aux dirigeants des élèves et des étudiants après les crises ? L'observation des faits historiques (l'échantillon de grèves) révèle une constante dans l'attitude du pouvoir politique par rapport à ces questions. Le mode de gestion des grèves d'élèves et d'étudiants par l'Etat qui a prévalu jusque-là est devenu classique. Ses phases constitutives sont : la répression, la négociation, l'intervention de médiateurs, des tentatives de corruption et enfin le dénouement.

La répression se manifeste par l'intervention des forces de l'ordre dans les établissements scolaires et universitaires, dans les résidences universitaires, la confrontation avec les grévistes dans la rue. Au Sénégal le dispositif répressif est caractérisé par un déploiement d'importants moyens : effectifs des troupes, véhicules de transport de troupes, grenades, armes avec munitions réelles, parfois des chars. Le bilan toujours lourd des interventions varie d'une grève à une autre : mort parmi les grévistes, de nombreux blessés, des portes de chambres d'étudiants défoncées, la destruction et le vol de leurs matériels, des arrestations. Bianchini parle d'une « gestion policière des crises » par la « mise en place d'un arsenal répressif » (2004, pp. 120, 135).

Les négociations s'ouvrent tardivement dans ce climat de confrontation et de tension. Et aux points de la plateforme revendicative, s'ajoutent les effets de la répression souvent posés comme préalables dans les négociations : la prise en charge des blessés, la libération des grévistes arrêtés et éventuellement l'élucidation des cas de mort, les dédommagements des matériels détruits ou pillés. Les négociations traînent en longueur et d'aucuns parlent de stratégie de pourrissement du pouvoir pour essouffler le mouvement. Au début des années 1980, l'Etat a ouvert une ère de négociations qui met hors jeu les autorités scolaires et universitaires. Les interlocuteurs des grévistes sont désormais le Ministre de l'Education, le Secrétaire d'Etat de la présidence, voire le Président lui-même. Cette redéfinition des interlocuteurs des grévistes a fortement contribué à décrédibiliser les autorités scolaires et universitaires et a mis au jour des antagonismes spécifiques au sein de l'équipe gouvernementale.

C'est dans cette phase qu'on observe parallèlement l'intervention de médiateurs (autorités religieuses et coutumières, bonnes volontés, structures informelles de médiation, etc.) et des tentatives de corruption des dirigeants. Les effets cumulés de la médiation et de la corruption (Bianchini, 2004, Léo Zeilig, 2004) s'ajoutent à l'effet pourrissement pour fissurer le mouvement et créer les conditions subjectives d'une quasi reddition. Ce qui fait que la durée des grèves varie sensiblement d'une région à une autre, d'un établissement à un autre : elles

ne sont pas déclenchées le même jour et ne sont pas arrêtées en même temps et dans les mêmes conditions.

Dans ces conditions le dénouement se fait le plus souvent à l'avantage du pouvoir : les cours reprennent sans que les grévistes n'aient obtenu la satisfaction de leurs revendications fondamentales. Les différents établissements reprennent les cours en ordre dispersé selon l'appréciation de chaque comité local et du degré de pression de la base. Ce type de dénouement traduit une remise en cause de l'autorité de l'organisation centrale et la caducité de ses mots d'ordre. C'est ce qui explique que les revendications réapparaissent toujours les années suivantes de manière récurrente dans les plateformes revendicatives comme motifs de grève.

Marina Diallo-Co Trung avait observé en 1989 des attitudes de conciliation qu'elle qualifie d'objectivement laxistes ou démagogiques. Elle pensait avoir affaire à une nouvelle tendance qui remet en cause le caractère répressif de la gestion par le pouvoir des crises scolaires et universitaires (1992). Nous avons toutes les raisons de croire que cette perception du mode de gestion des grèves par l'Etat résulte d'une généralisation du seul cas particulier qu'elle a cité pour illustration.

L'attitude de l'Etat c'est aussi les représailles. Il a fréquemment fait usage de l'arme économique (suppression de la bourse) combinée à des mesures disciplinaires (enrôlement dans l'armée) et à des sanctions pénales (procès et condamnation à des peines). Fréquemment aussi, les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur et les résidences universitaires ont été fermés, des élèves et étudiants ont été exclus avec interdiction d'inscription dans tous les établissements du Sénégal, des étudiants étrangers ont été expulsés. Les parents d'élèves et d'étudiants ont fait l'objet de menaces et d'intimidations de la part de l'Etat, des enseignants accusés d'être des instigateurs de certains faits de violence ont été arrêtés. Enfin l'opposition, voire un pays étranger, sont accusés comme responsables de l'agitation des élèves et des étudiants assimilée à une stratégie subversive de déstabilisation du pouvoir. Certes, ce dispositif de représailles n'a pas été systématiquement appliqué à chaque grève. Dans l'histoire de la gestion des crises scolaires et universitaires par l'Etat du Sénégal, les éléments de ce dispositif sont appliqués spécifiquement selon les cas.

Les manifestations de violence des grévistes ont beaucoup évolué dans leurs formes et dans leurs contenus. La période qui s'étend de 1960 à 1980 est marquée par l'esprit de mai 68 que des auteurs ont décrit comme caractérisé par des « émeutes urbaines » (Zuccarelli, 1988, Bathily, 1992, Thioub, 1992). Les grévistes s'attaquent et incendient des véhicules administratifs et visent particulièrement des personnalités du régime. Et c'est dans une situation d'état d'urgence qu'ils affrontent les forces de l'ordre dans la rue. Il en est résulté un « effet de contagion d'autres secteurs sociaux » en l'occurrence les syndicats des travailleurs (Bianchini, 2004, p. 76). La décennie des années 1980 est caractérisée par l'élaboration d'une stratégie de massification des grèves, c'est-à-dire la construction de ce que Momar Coumba Diop appelle l'élargissement de « la base géographique du mouvement » (Diop, 1992, p. 466). Cette stratégie consiste à lever des expéditions pour faire sortir dans la rue les élèves et étudiants non encore engagés dans la lutte. Ce qui crée des allures de marche et des occasions de confrontation avec les forces de l'ordre dans les rues et dans les établissements. Les bus de la société de transport Sotrac, les véhicules administratifs et le commerce sont particulièrement visés. La police fait usage de grenades de tous genres, on parle même de balles réelles (Balla Gaye est mort par balle). Ce schéma d'organisation des manifestations tend à devenir classique. A partir des années 1990, ce schéma s'est durci : des barricades de pierres, de fûts vides, de cantines renversées, de matériaux divers et de pneus brûlés font leur apparition dans les rues. Les grévistes font usage d'armes blanches, de gourdins, de bombes paralysantes et asphyxiantes et recourent à la séquestration de personnalités scolaires et universitaires.

Conclusion

Les revendications récurrentes ont, depuis l'indépendance, installé le système d'enseignement dans une permanente instabilité. Les grèves éclatent presque chaque année aux mêmes périodes et pour les mêmes revendications. Il y a une régularité chronologique et une sorte de réglage périodique de l'éclatement des grèves revendicatives. La mécanique revendicative désigne cet état de fait. Les données montrent cependant que c'est à partir de 1980 que le rythme des mouvements revendicatifs longs et coûteux s'est intensifié. De sept longues grèves entre 1960 et 1979, on est passé à quinze entre 1980 et 1999 et à huit entre seulement 2000 et 2008. C'est donc la mise en application des politiques d'ajustement comme solution libérale qui commanderait pour l'essentiel cette rapide évolution. Le spectre de l'année blanche hante le système d'enseignement à chaque grève. Des stratégies de compromis pour « sauver l'année » sont alors précipitamment mises en œuvre.

Les revendications relatives à la bourse ont été observées au cours de toute la période étudiée. Il en est de même des revendications politiques, même si leur forme et leur contenu ont beaucoup évolué. Par contre les revendications matérielles ne sont apparues comme préoccupation quasi obsessionnelle dans les plateformes qu'à partir de 1981, année qui marque une brutale application de l'ajustement structurel dans le système d'enseignement avec la suppression de l'internat, des bourses scolaires, de la gratuité des fournitures et des restrictions budgétaires à l'université. Les revendications pédagogiques ont occupé une place marginale, voire symbolique dans les plates formes. Et ce n'est que récemment (2003 et 2004) et localement (en faculté de Médecine) que les revendications éthiques sont apparues. Cette hiérarchie des types de revendications est révélatrice de l'importance sociale de la bourse d'étude au Sénégal (Bathily, 1992, Diouf, 1995), de la non adhésion des élèves et étudiants à la politique (éducative) de l'Etat. En mettant fin à la politique scolaire coloniale (bourse, internat, fournitures), l'Etat du Sénégal a créé les conditions d'un basculement des enfants des catégories sociales défavorisées, qui jusque-là cherchaient à rentabiliser les privilèges qu'ils devaient à l'école pour réussir professionnellement et socialement, dans les luttes revendicatives. Et ils deviennent ainsi plus prompts et plus légitimés à retraduire leurs revendications matérielles en positions politiques. Ces positions ne sont pas forcément des engagements à l'intérieur d'un parti d'opposition, elles peuvent se réduire à des prises de position ou à des oppositions actives à une politique perçue comme entreprise de mise en cause de leurs intérêts et de réduction de leurs chances de réussite.

Les organisations mises en place par les élèves et par les étudiants jusqu'en 1987 avaient cherché à promouvoir des solutions collectives même si, selon la théorie des champs (Bourdieu, 1979 ; 1998), certains travaillaient à y acquérir des positions rentables ou rentabilisables. La lutte revendicative faisait corps avec la lutte pour la reconnaissance organisationnelle. Mais après la disparition des unions nationales, la hiérarchie des priorités semble avoir changé. Les stratégies de promotion individuelle ou de clan deviennent plus visibles au détriment des solutions collectives. En se conformant aux dispositions légales d'organisation telles que le régime de Senghor les a conçues (décret n° 68-860 du 24 juillet 1968), les étudiants ont manifesté une tendance à la sectorialisation des luttes qui a beaucoup participé à rendre les négociations plus difficiles. Il s'y ajoute que les organisations de facultés, principalement les amicales dotées d'une plus grande autonomie décisionnelle par rapport à l'organisation inter facultés, sont des lieux de cristallisation des conflits d'intérêts très durs entre factions d'étudiants regroupés autour des « listes » (nouvelles formes d'organisation à l'intérieur des facultés). Et contrairement à la période qui s'étend de 1960 à 1987, l'émergence des organisations conformes aux dispositions du décret n° 82-377 du 17 juin 1982 semble mettre les étudiants étrangers à l'écart des luttes revendicatives des étudiants sénégalais. Ainsi, l'évolution organisationnelle plus ou moins en conformité avec les

exigences de la légalité n'a pas produit les effets escomptés par les pouvoirs publics : les revendications sont plus fréquentes, les conflits très durs et longs, les organisations difficilement contrôlables, des formes de violence plus inquiétantes.

Les contextes socio-politiques ont donc beaucoup influé sur les transformations structurelles des organisations des élèves et des étudiants, sur l'évolution de la forme et du contenu de leurs revendications. Il a été observé aussi dans le même temps un changement de comportement dans les manifestations revendicatives corrélé à la promotion d'un nouveau type de dirigeant et à la persistance du mode répressif de gestion des conflits par le pouvoir étatique. Mais ces analyses ne sont que des esquisses qui n'ont pas la prétention d'épuiser la complexité du problème. Elles seront donc logiquement approfondies par une « critique de la raison militante ».

Références bibliographiques

- Bathily, (A.), (1992), *Mai 68 à Dakar*, Paris, Editions Chaka.
- Bathily, (A.), Diouf, (M.) et Mbodj, (M.), (1992), « Le mouvement étudiant sénégalais, des origines à 1989 », in Hélène d'Almeida-Topor, Odile Georg, Cathérine Coquery-Vidrovitch, Françoise Guitart (Eds.) : *Les jeunes en Afrique. La politique et la ville*, T. 2, Paris, L'harmattan, pp. 282-310.
- Bianchini, (P.), (2004), *Ecole et politique en Afrique noire. Sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et au Burkina Faso (1060-2000)*, Karthala, Paris.
- Boudon, (R.) et Bourricaud, (F.), (1990), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF.
- Bourdieu, (P.), (1979), *La distinction*, Paris, Les éditions de minuit.
- Bourdieu, (P.), (1984), *Homo academicus*, Paris, Les éditions de minuit.
- Bourdieu, (P.), (1998), *Les règles de l'art*, Paris, Editions du Seuil.
- Diallo, (K.), (2000), « L'impact des luttes syndicales sur la législation universitaire relative aux franchises et libertés académiques au Sénégal », in, *Liens Nouvelle Série* no 3, pp.111-126.
- Décret*, (1968), n° 68-860 du 24 juillet.
- Décret*, (1982), n° 82-377 du 17 juin.
- Diallo-Co Trung, (1992), « La crise scolaire au Sénégal : crise de l'école, crise de l'autorité ? », in Hélène d'Almeida-Topor, Odile Georg, Cathérine Coquery-Vidrovitch, Françoise Guitart (Eds.) : *Les jeunes en Afrique. Evolution et rôle (XIXe-XXe siècles)*, T. 1, Paris, L'harmattan, pp. 407-439.
- Diané, (Ch.), (1990), *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir*, Paris, Chaka.
- Dieng, (A. A.), (1985), *Le marxisme et l'Afrique noire : bilan d'un débat sur l'universalité du marxisme*, Paris, Nubia.
- Diop, (M. C.), (1992), « Le syndicalisme étudiant : pluralisme et revendications », in Momar Coumba Diop (direction), *Sénégal. Trajectoires d'un Etat*, Paris, Karthala, pp. 441-477.
- Diop (M. C.) et Diouf (M.), (1990), *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, Karthala.
- Diouf, (M.), (1995), *Les grandes crises politiques du Sénégal de la Loi-Cadre à la fin de la 3^e République*, Thèse de 3^e cycle, Département d'Histoire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- Hesseling, (G.), (1985), *Histoire politique du Sénégal. Institutions, droit et Société*, Paris, Karthala.
- Mbaye, (A.), (2004), *Crises et violences dans les universités africaines : le cas de l'UCAD*, Mémoire de DEA, Département de sociologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- Sud Quotidien*, (1997), 10 mai

- Sy, (H.), (2008 a), « La paradoxe de l'indiscipline dans les établissements moyens et secondaires de Dakar », *Psihologia Sociala*, Universitatea « Al.I. Cuza » Iasi, n° 21, pp. 38-55
- Thioub, (I.), (1992), « Le mouvement étudiant de Dakar et la vie politique sénégalaise : la marche vers la crise de mai-juin 1968 », in Hélène d'Almeida-Topor, Odile Georg, Catherine Coquery-Vidrovitch et Françoise Guitart : *Les jeunes en Afrique. La politique et la ville*, T. 2, Paris, l'Harmattan.
- Traoré, (S.), (1973), *Responsabilités historiques des étudiants africains en France*, Paris.
- Traoré, (S.), (1984), *La Fédération des Etudiants d'Afrique noire (FEANF)*, Paris, l'Harmattan.
- Williams, (R.), (1961), *The long revolution*, London, Chatto and Windus
- Zeilig, (L.), (2004), « En quête de changement politique: la mobilisation étudiante au Sénégal, 2000-2004 », in *Politique africaine*, no 96, décembre, Editions Karthala, Paris, pp. 39-58.
- Zuccarelli, (F.), (1988), *La vie politique sénégalaise (1940-1988)*, Tome 2. Publications du CHEAM, Paris.